Ville de Genève
Conseil municipal

P-385 A

18 décembre 2018

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue».

Rapport de Mme Brigitte Studer.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2018. La commission l'a traitée le 12 novembre 2018, sous la présidence de Mme Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M. Oscar von Burg, président et Mme Doris Gorgé, vice-présidente et fondatrice de l'association Le Trialogue

M. von Burg précise qu'ils représentent les 800 signataires de la pétition, lancée le 16 septembre 2017 à l'occasion des 20 ans du Trialogue. Depuis ce jour et leur audition de ce soir, la situation en termes d'échéance de leur évacuation de la villa qu'ils occupent au 11, avenue de la Forêt a évolué, mais le problème de fond reste d'actualité: ils n'ont pour l'heure aucune piste sérieuse pour leur relogement.

Il souhaite rappeler les faits. C'est lors d'une visite dans le cadre du suivi de leur subvention en décembre 2016 que Mme Chiara Barberis, cheffe du service Agenda 21 – Ville durable (A21) et Mme Corinne Taddeo, administratrice du Fonds chômage, au sein d'A21, un service du département de Mme Sandrine Salerno, les ont informés de la nécessité de déménager.

C'est depuis ce moment qu'ils ont commencé à rechercher une solution. La Gérance immobilière municipale (GIM) leur a proposé deux objets, mais il s'agissait d'arcades et pas de bureaux. Après les avoir visités, ils ont décliné ces propositions en raison des investissements conséquents nécessaires pour les transformer en bureaux. Il précise qu'une des arcades proposées, sise rue de l'Avenir aux Eaux-Vives (anciennement le Vestiaire social), n'a toujours pas trouvé preneur et que le loyer mensuel de cette arcade était de 5975 francs, charges comprises.

En avril 2017, le Trialogue a exploré la possibilité de louer une surface dans le nouvel écoquartier de la Jonction. Toutefois, ils n'ont pas reçu le support de Mme Salerno à temps et le délai de dépôt des candidatures s'est écoulé.

Lors d'une réunion du 8 août 2017 portant sur une autre question avec Mme Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL) et son équipe, Mme Barberis les a informés qu'ils allaient recevoir une fin de bail pour décembre 2017, avec une éventuelle prolongation jusqu'à fin juin 2018. C'est cette information qui les a motivés à lancer cette pétition lors de leur fête des 20 ans.

Le 17 avril 2018, ils ont reçu un courrier de M. Enrico Tognon, gérant au sein de la GIM, leur enjoignant de vider la villa pour décembre 2018. Toutefois, dans une lettre du 3 mai 2018, Mme Sylvie Bietenhader, cheffe de la GIM, les a informés que la démolition de la villa interviendrait au plus tard en septembre 2019.

Le Trialogue a appris que c'est la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui allait construire sur la parcelle actuellement occupée par l'association. Or, les bureaux de la FVGLS se trouvent juste à côté du Trialogue au 13, avenue de la Forêt. M. von Burg précise qu'ils sont bien entendu en contact avec la fondation, avec M. Miltos Thomaides, son codirecteur.

M. von Burg explique que ce sont les seules informations officielles dont ils disposent actuellement, en dehors de quelques «bruits de couloirs».

M. von Burg souhaite ensuite partager quelques aspects importants. Il constate que la situation évolue régulièrement. Il était dans un premier lieu question de fin 2018, alors qu'à présent il s'agit de fin septembre 2019, mais sans plus de précision. A ce jour, le dossier de démolition est encore à l'instruction, et cela depuis mai 2018. Il faut savoir que le Trialogue n'a pas à proprement parler de bail à loyer (le bail est reçu avec un retard de plus d'une année). Ils s'interrogent ainsi sur la base juridique pour leur évacuation.

Le Trialogue est au bénéfice d'une gratuité d'un montant annuel de 33 844 francs. M. von Burg tient à remercier le Conseil municipal pour la leur avoir accordée depuis que le Trialogue est installé à l'avenue de la Forêt en 2004.

Il faut aussi savoir que la villa permet de disposer d'une surface utile de 200 m^2 et que, certains jours, il n'est pas possible d'offrir une place de travail à chacun des bénévoles de l'association, notamment aux juristes. Le garage a même été transformé en salle informatique.

M. von Burg rappelle que la demande pour les différents services offerts par le Trialogue augmente régulièrement: ces derniers mois, la fréquentation des deux permanences juridiques est en moyenne de plus de 28 personnes par permanence (lundi après-midi et mercredi matin), avec des pointes pouvant atteindre 35 personnes.

Il explique que le Trialogue a pour principe d'accueillir tout le monde et de répondre à toutes les demandes. L'association a commencé ses activités il y a

vingt ans avec 17,40 francs en banque. Or, au fil des années, grâce au travail de l'association, à son savoir-faire, à sa réputation, le Trialogue a gagné la confiance des acteurs institutionnels avec lesquels il travaille en réseau. M. von Burg souligne que c'est le sérieux du Trialogue qui constitue sa meilleure arme.

Le Trialogue souhaite pouvoir continuer ses activités et offrir le même niveau et la même qualité de services à ses consultants. Il rappelle une nouvelle fois que la maison ne désemplit pas et qu'ils ont même des problèmes de place de travail pour les juristes stagiaires de l'association, ce qui n'est pas sans rapport avec l'augmentation des dossiers traités (recours, etc.).

En termes de solution de relogement, M. von Burg explique qu'ils avaient placé leurs espoirs, en 2017, dans l'écoquartier de la Jonction, mais sans succès. Ils avaient étudié le projet en détail et rédigé une offre à l'attention de la Ville de Genève avant de devoir abandonner.

Il insiste ensuite sur le fait qu'ils ne souhaitent pas, en cas de départ anticipé et avant la démolition, voir cette villa se transformer en squat. C'est une de leurs craintes et il souhaite en informer les membres du Conseil municipal. Le week-end, le jardin de la villa est souvent le théâtre d'occupation illicite de la part d'individus fortement alcoolisés et la police est déjà intervenue à plusieurs reprises.

M. von Burg aborde ensuite les trois demandes qu'ils souhaitent soumettre à la commission:

Premièrement, il s'agit d'une question de financement. Le Trialogue serait en mesure d'absorber un loyer annuel de 20 000 à 25 000 francs, sans remettre en cause la nature et l'étendue de ses prestations. Mais si le loyer du futur local devait dépasser les 25 000 francs, leur association aurait besoin d'un coup de pouce du Conseil municipal.

Deuxièmement, M. von Burg explique qu'en principe, le Trialogue devrait trouver une solution de relogement dans le périmètre de la Ville de Genève, vu que l'association bénéficie d'une subvention de la Ville. Mais selon Mme Barberis, il serait possible de chercher légèrement en dehors de ce périmètre. Cela dépend aussi du Conseil municipal et de son soutien en vue du maintien de la subvention, même si le lieu d'accueil du Trialogue devait se situer juste à la périphérie de la Ville de Genève. Ils demandent donc à pouvoir chercher un local convenable d'une dimension d'environ 200 m^2 également à la périphérie de la Ville de Genève, idéalement proche des voies de tram ou de bus. Le service Agenda 21 ne s'y opposerait pas.

Troisièmement, M. von Burg informe que Mme Böhler leur a clairement dit lors d'une réunion dans son bureau que pour l'attribution des locaux, la Ville de Genève privilégie les locataires privés qui ont les moyens, ensuite les services de la Ville de Genève elle-même et enfin seulement les associations. Or, cet ordre

de priorité diminue les chances de relogement du Trialogue à court terme. Ils demandent donc un appui solide du Conseil municipal dans leur recherche de locaux adaptés à leurs activités et à leur évolution croissante.

Mme Gorgé ajoute qu'au moins 13 000 personnes sollicitent chaque année l'aide du Trialogue, un nombre très élevé. Elle rappelle qu'il s'agit de l'une des dernières structures où tout est gratuit et où l'on peut se présenter sans rendez-vous. Il s'agit d'une structure «familiale». Mme Gorgé estime qu'il est très important de sauvegarder cet esprit, qui aide les gens à se reconstruire. Elle conclut en remerciant le Conseil municipal pour son aide et son soutien.

Questions des commissaires

Est-ce que le Trialogue cherche plutôt une maison ou des bureaux?

M. von Burg répond que l'idéal serait en effet de retrouver une maison.

Mme Gorgé souligne l'importance de pouvoir cuisiner des repas et de disposer d'une grande salle permettant d'accueillir tout le monde. Actuellement, durant les deux permanences hebdomadaires, tout le monde est présent dans une même salle, ce qui permet de former les bénévoles. C'est un aspect important, mais ils ne veulent pas paraître trop exigeants ni trop gourmands.

La présidente rappelle que la Ville met à disposition gratuitement les locaux et demande comment le reste fonctionne.

M. von Burg explique que le Trialogue dispose également d'une subvention de la Ville de Genève de 266 400 francs, ainsi que d'une aide financière en provenance d'autres communes d'un total de 50 000 francs. A cela s'ajoutent quelques dons privés. Le budget total est de presque 400 000 francs.

Mme Gorgé ajoute que lorsque le Trialogue a commencé son activité, l'association a bénéficié d'une première subvention cantonale afin d'ouvrir un poste de secrétaire. Puis, la Ville de Genève a fait de même pour une deuxième secrétaire. Suite à l'accord de répartition entre la Ville de Genève et le Canton, ces deux subventions sont revenues à la municipalité. Récemment, le Trialogue a obtenu une subvention supplémentaire pour un poste d'assistant juridique. La subvention de la Ville de Genève est exclusivement consacrée à ces trois salaires, tandis que leur budget permet de payer une personne responsable des nettoyages, par l'intermédiaire de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

La présidente en conclut qu'aux 400 000 francs s'ajoutent les 33 844 francs de mise à disposition de la villa.

M. von Burg explique que ceux-ci, à cause de la nouvelle comptabilité RPC 21, en vigueur dès 2017, n'apparaissent en fait plus dans les 400 000 francs

mais s'ajoutent effectivement aux 266 400 francs de subvention de la Ville de Genève.

Est-ce que cette pétition a également été déposée au Grand Conseil?

M. von Burg répond qu'ils se sont concentrés sur la Ville de Genève. Au niveau cantonal, M. Mauro Poggia a signé la pétition, car il était présent lors de la célébration des 20 ans du Trialogue.

Une commissaire salue l'énorme travail fourni par le Trialogue et souligne l'importance de voir leurs activités se poursuivre. Pourraient-ils par exemple s'installer dans l'usine Kugler?

M. von Burg admet que l'éventualité de retrouver le même type de maison que celle dont ils disposent maintenant relève de l'ordre de l'idéal imaginaire.

Combien de collaborateurs compte le Trialogue?

Mme Gorgé répond qu'ils en ont près de 40, entre les bénévoles et les trois salariés.

M. von Burg ajoute concernant le relogement qu'ils ne consultent pas que la liste de la GIM, qu'ils ont par exemple pris contact avec Genève roule, mais précise que les discussions avec le bailleur s'avèrent très compliquées.

Est-ce qu'ils cherchent aussi auprès du Canton?

Mme Gorgé confirme, mais exprime leur crainte de voir l'aide de la Ville de Genève qui leur est absolument indispensable cesser, s'ils trouvent un local situé en dehors des limites administratives de la Ville de Genève.

Pourquoi l'installation dans une arcade serait-elle trop compliquée?

M. von Burg explique que le problème d'une arcade relève des travaux nécessaires à transformer un local destiné à un magasin en bureaux. La configuration peut s'avérer peu favorable à une telle transformation, par exemple si les murs de derrière sont borgnes. La Ville de Genève leur a aussi confirmé que cette solution ne serait pas adéquate.

Est-ce qu'une arcade ne permettrait pas de disposer d'une grande salle?

Mme Gorgé précise qu'ils doivent aussi disposer de bureaux nécessaires pour les rendez-vous avec des personnes que le Trialogue aide avec leurs dossiers de candidature, ce qui est une activité sur rendez-vous.

M. von Burg ajoute que le Trialogue reçoit une population qui n'est pas directement aidée par l'Office de l'emploi.

Est-ce que c'est uniquement l'Agenda 21 qui est la référence de la Ville de Genève?

Mme Gorgé explique qu'il s'agissait d'abord du département de la cohésion sociale et de la solidarité de Mme Esther Alder. Elle avait demandé une subvention supplémentaire pour augmenter le taux d'activité de la juriste qui la seconde à 75%. Ayant constaté que cette demande d'augmentation de la subvention ne figurait pas dans le budget de la Ville, elle a écrit à la commission des finances afin de lui demander de faire un amendement, ce qui a été fait. C'est ainsi que le poste complet a pu être créé et qu'une rocade de la subvention a eu lieu: c'est désormais le département des finances et du logement, le service Agenda 21 qui gère la subvention.

Est-ce que des donateurs privés se sont dits prêts à aider au relogement du Trialogue?

M. von Burg répond par la négative.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur site Internet, où tout est très bien expliqué et demande si le Canton dispose d'un local.

M. von Burg explique qu'il a pris contact avec le service compétent du Canton, mais que ce dernier lui a répondu qu'ils n'avaient rien pour le moment.

Serait-il possible de trouver une solution provisoire?

Mme Gorgé rappelle qu'ils n'auraient dû rester que deux ans dans leur villa actuelle, alors que cela fait maintenant quatorze ans qu'ils y sont installés.

Une commissaire mentionne que l'Office cantonal de l'emploi fait appel à des sociétés externes pour diverses prestations et demande si c'est le cas du Trialogue.

Mme Gorgé explique que le Trialogue n'a pas de contrat de prestations. Il travaille beaucoup avec l'Hospice général ou l'Hôpital, car une personne au chômage n'est que très rarement seulement au chômage. Elle prend l'exemple des prestations de perte de gain et de la collaboration avec les médecins. Le Trialogue est très actif et compétent en matière de chômage et d'assurances sociales (une collègue a obtenu le brevet fédéral en assurances sociales), mais leurs collaborateurs sont amenés à – au moins – renseigner les personnes qui se présentent à Trialogue sur beaucoup de sujets différents.

Un commissaire, constatant que pour l'année 2017 la banque Pictet ainsi que plusieurs communes ont soutenu le Trialogue, demande si leur soutien est régulier.

M. von Burg précise que chaque année ils demandent à ce que l'aide soit reconduite, ce qui rend ce type de soutien relativement régulier, même si certaines communes sont plus régulières que d'autres. Il rappelle que la subvention de la Ville de Genève permet le financement de trois postes de travail, le reste

du financement est assuré par les cotisations des membres et par des dons de personnes physiques.

Est-ce que le Trialogue envisage de faire payer les chômeurs ou plutôt le chômage lui-même?

Mme Gorgé explique qu'il s'agit principalement d'aide juridique; chaque permanence traite de recours et d'oppositions contre les décisions du chômage. Il est ainsi nécessaire de rester indépendant.

Une commissaire propose aux auditionnés de s'adresser aux fondations immobilières de droit public qui disposent souvent de locaux à louer.

Discussion et vote

Une commissaire se demande s'il faut voter au plus vite cette pétition ou alors procéder à l'audition de Mmes Salerno et Barberis.

La présidente trouverait plus judicieux de voter rapidement, car la pétition P-385 ne demande que l'appui du Conseil municipal à la recherche d'une solution. L'audition de Mme Salerno ne lui paraît ainsi pas indiquée, d'autant plus que cela retarderait le traitement de cet objet.

Constatant que plus aucun commissaire n'est favorable à l'audition de Mmes Salerno et Barberis, elle propose de procéder au vote de la pétition.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-385 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des personnes présentes, soit par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Une commissaire demande s'il faut préciser dans le rapport que l'urgence est demandée. La présidente répond que la demande d'urgence dépendra ensuite des partis.

Annexes:

- pétition P-385
- flyer de présentation de l'association Le Trialogue
- document «Le Trialogue dans le paysage social genevois»

P-385

Le Trialogue

11, Avenue de la Forêt 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80 - Fax 022 340 64 82
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur Jean–Charles Lathion
Président du Conseil municipal
Service du conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

REÇU le
08 MAI 2018

Genève, le 2 mai 2018

Pétition du Trialogue pour son relogement

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir une pétition lancée par le Trialogue en septembre 2017 et qui a recueilli plus de 700 signatures, et que nous vous prions de bien vouloir traiter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Les signataires de cette pétition demandent aux membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et aux députés du Grand Conseil de soutenir le Trialogue dans la recherche et l'attribution d'une maison ou d'un cadre favorable dans lequel il puisse continuer à offrir ses prestations essentielles pour de très nombreuses personnes et à œuvrer pour la cohésion sociale de notre ville et de notre canton.

Un courrier de la Gérance Immobilière Municipale daté du 17 avril 2017 nous demande de quitter les locaux sis au 11, avenue de la Forêt pour le 31 décembre 2018.

A ce jour nous n'avons pas de solution de relogement.

En conformité avec les exigences légales, nous vous adressons une page munie de 10 signatures.
Nous tenons bien entendu à votre disposition une copie de toutes les pages de la pétition qui totalisent à ce jour plus de 700 signatures.

Dans l'attente de vos nouvelles et de l'opportunité d'être auditionné par votre Commission des pétitions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Oscar von Burg
Président

Doris Gorgé
Vice-présidente

Annexe : Copie d'une feuille de pétition

P-385

Le Trialogue

Pétition

Le Trialogue devra impérativement quitter la maison de l'Avenue de la Forêt au courant de l'année 2018, en raison de la construction imminente d'un immeuble sur l'emplacement de la maison.

Le Trialogue veut poursuivre son activité qui s'est avérée indispensable dans le paysage social genevois tout au long des 20 dernières années. Il ne pourra le faire que si de nouveaux locaux adaptés, tenant compte du nombre élevé de consultants et de leur accueil dans un cadre convivial et familial, soient trouvés rapidement.

Les signataires de cette pétition demandent aux membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et aux députés du Grand Conseil un appui soutenu dans la recherche et l'attribution d'une nouvelle maison ou d'une structure de type familial, dans laquelle le Trialogue puisse continuer à offrir ses prestations indispensables pour de nombreuses personnes et à œuvrer pour la cohésion sociale.

	Nom, Prénom	Adresse complète	Signature

Peuvent signer cette pétition: Toute personne domiciliée à Genève

Association Le Trialogue
11, Avenue de la Forêt
1202 Genève

"LE TRIALOGUE"

Le monde du chômage et l'exclusion qui en découle font peur. Nous n'y pensons pas trop et parfois même nous nous défendons d'y penser en passant à l'offensive, critiquant pêle-mêle la passivité et les abus des chômeurs ou des assistés. Nous nous mettons ainsi à l'abri et nous nous donnons bonne conscience.

En évitant de connaître un monde qui effraie, nous entretenons l'exclusion.

Le Trialogue est un réseau de chômeurs, de professionnels et de retraités, tous bénévoles, qui s'est donné comme principal objectif d'apporter un soutien concret, dans l'urgence ou dans l'attente d'une aide institutionnelle, à des personnes se trouvant brusquement dans une situation de détresse matérielle ou morale, le plus souvent à cause de la perte d'un emploi.

Marginalisées et fragilisées, les personnes privées de leur emploi vivent trop souvent l'isolement, la honte et le repli sur soi. Le Trialogue se propose de leur venir en aide, ponctuellement et avant qu'elles ne s'excluent elles-mêmes.

De leur côté, les retraités, riches d'expérience et de compétences dans leur domaine, se sentent parfois aussi "mis à l'écart" du monde actif. Non sollicités, ils révèlent souvent l'étonnant paradoxe d'une richesse inexploitée et d'un enfermement sur une inutilité sociale.

Le TRIALOGUE c'est des informations, des ordinateurs, des adresses, des écritures et des recours, mais c'est aussi du temps pour l'écoute, des sourires, des émotions partagées, un lieu où l'échec n'est pas jugé ; la faiblesse d'aujourd'hui peut devenir la force de demain.

Le TRIALOGUE c'est surtout une maison où poser provisoirement son sac, un toit pour les intempéries sociales qui deviennent parfois des intempéries domestiques dans la spirale trop connue du chômage.

Le TRIALOGUE c'est aussi vous tous qui nous offrez votre collaboration et votre soutien moral ou financier.

Si l'exclusion nous interpelle, elle pourrait bientôt ne plus nous révolter.

Le Trialogue veut parier sur la solidarité!

* * *

Le Trialogue édite et met à jour sur Internet **« Le Guide des droits et devoirs des chômeurs » (www.guidechomage.ch).**

La réalisation du site a été financée par la Ville de Carouge et la Fondation Hans Wilsdorf.

LES PERSONNES INTERESSEES PAR NOS ACTIVITES SONT LES BIENVENUES.

Venez partager notre repas de midi (petite participation) Merci de s'annoncer !

Un geste amical :

Collectionnez les bons «CUMULUS» de la Migros

Glissez-les dans une enveloppe que le facteur déposera au Trialogue.

Ils serviront à acheter röstis, salades, café, papier, encre et stylos.

Merci !

Nos activités

Sans rendez-vous :

- **Permanence assurance-chômage le lundi de 14h à 16h**
- **Permanence d'accueil et d'informations juridiques le mercredi de 9h à 11h30**

Sur rendez-vous :

- **Permanences : conflits de travail - social - endettement - assurances et invalidité - impôts - conseils pour indépendants**
- **Aide individuelle à la recherche d'emploi, dossiers de candidature (CV - offres)**
- **Appui informatique**
- **Mise à disposition d'ordinateurs , de journaux et d'internet (mardi et jeudi)**
- **Cours individuels de français**

Toutes nos prestations sont gratuites

Les enfants sont les bienvenus!

PLAN

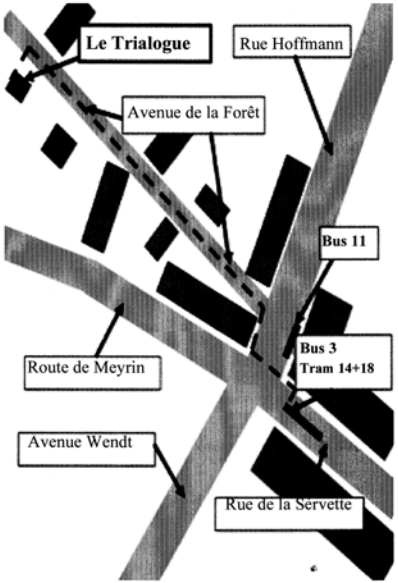

Arrêts TPG : Servette
Bus : lignes 3 et 11
Tram : lignes 14 et 18

Le Trialogue

Réseau de solidarité entre Retraités, Chômeurs et Professionnels

Association d'entraide fondée en 1998
Reconnue d'utilité publique

Adresse: Avenue de la Forêt 11 - 1202 Genève
Tél.: 022 340 64 80 Fax: 022 340 64 82
Horaires: du lundi au jeudi
de 09h à 12h et de 14h à 16h30

Mail: trialogue@infomaniak.ch
Site Internet: www.letrialogue.com
CCP No 17-216048-9

11, Avenue de la Forêt 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80 Fax 022 340 64 82
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Le Trialogue est un réseau de solidarité animé par une trentaine de spécialistes bénévoles, en accompagnement social, en droit, en assurances sociales, en ressources humaines, en informatique ... Reconnu à but non lucratif, le Trialogue dispose depuis 1997 d'une petite maison prêtée par la Ville de Genève et bénéficie d'une subvention annuelle qui lui permet d'offrir chaque année plus de douze mille prestations aux personnes défavorisées, à la recherche d'un emploi, en fin de droits ou marginalisées par la société.

* * *

Le Trialogue dans le paysage social genevois

Le chômage se gère différemment d'un individu à l'autre. Certains se remettent relativement bien d'une suppression temporaire d'emploi et démarrent sans problème majeur dans une nouvelle activité professionnelle, d'autres en revanche, plus fragiles, sont complètement détruits par la nouvelle vie sans emploi qu'ils ont à affronter. L'accueil convivial, de type familial, au sein d'une petite structure est primordial. Il redonne confiance. Autour de la table, à midi pour le repas, on se sent moins seul et des liens se nouent.

Le Trialogue n'est pas une association de défense des chômeurs mais un **réseau de solidarité animé par des spécialistes bénévoles**, en accompagnement social, en droit, en assurances sociales, en ressources humaines, en informatique etc.

La structure d'aide unique du Trialogue est largement reconnue et a fait ses preuves. Le Trialogue offre, le plus souvent à la demande des autorités du chômage et de l'Hospice Général, une aide ciblée et individualisée. Cette aide ne pourrait pas être apportée par les instances étatiques (prise en charge globale dans l'urgence et dans un même lieu par des spécialistes de divers horizons – discrétion – convivialité). Nos bénévoles spécialisés sont issus de **divers milieux économiques**. Leur regard est sans complaisance et dynamique, de quoi redonner quelques motivations aux plus découragés.

Les personnes qui viennent à l'association connaissent mal la loi et par conséquent leurs droits. Elles sont incapables de faire un recours ou de payer un avocat. Il n'est pas possible pour l'Etat d'aider les chômeurs à recourir contre les décisions rendues par ses divers services. Le Trialogue intervient en la matière avec l'objectivité nécessaire. Il s'est constitué une solide **bibliothèque juridique informatisée** en matière d'assurance-chômage afin de rester constamment au courant de la jurisprudence.

Le Trialogue offre à de jeunes stagiaires juristes ou titulaires du Brevet d'avocat une **première expérience professionnelle**. Leur stage représente un véritable tremplin vers un premier emploi. La quasi-totalité de ces jeunes trouve un emploi en cours ou à l'issue de leur stage.

Nos permanences juridiques et d'informations, ouvertes et gratuites, permettent d'offrir de précieux conseils à beaucoup de personnes non informées, désemparées devant les exigences des assurances sociales. Il s'agit d'assurance-chômage bien sûr, mais également d'aide sociale, de prestations complémentaires familiales, d'AI, d'AVS, du droit du travail, de la

perte de gain…, tout étant fréquemment lié. Les oppositions et recours sont préparés ou revus en colloque hebdomadaire.

La fracture numérique frappe de plein fouet les demandeurs d'emploi, tout particulièrement les personnes peu formées ou ne maîtrisant pas encore bien le français. Ces dernières ne savent pas utiliser les outils informatiques et n'en ont parfois pas, raison pour laquelle ils se tournent vers les structures associatives, souvent trop tard, lorsque les pénalités sont déjà tombées et les précarisent. Le Trialogue leur offre une aide en leur constituant un solide dossier de candidature et en leur offrant, si besoin est, un accompagnement dans la durée.

Les passages et transitions en matière de prise en charge ne font pas l'objet d'assez d'attention et laissent trop d'assurés sur le carreau. Le Trialogue évalue la situation des consultants dans son ensemble et, dans le dédale des assurances sociales, il leur apporte une aide juridique et de précieuses informations, leur évitant ainsi un tourisme social, terriblement éprouvant matériellement et psychologiquement. Le Trialogue apporte des outils, de l'aide et une grande disponibilité.

Les personnes étrangères qui ont été aidées au Trialogue pendant un certain temps mettent ensuite leurs connaissances à disposition de leur entourage. Elles ont très souvent elles-mêmes participé à l'**intégration** de leurs compatriotes ! Le caractère non institutionnalisé et convivial de l'aide dispensée au Trialogue favorise les contacts, la confiance et l'envie d'apprendre et d'aider à son tour.

Le Trialogue tend à **réduire le "tourisme social "** qui épuise le chômeur tout comme les intervenants sociaux en effectuant un sérieux travail de réseau et de médiation. Il collabore régulièrement avec les instances du chômage, l'Hospice Général et de manière soutenue avec l'Hôpital cantonal, Belle-Idée, les Centres de thérapies brèves, l'AI et les institutions spécialisées.

Le Trialogue contribue à faire connaître l'assurance-chômage et offre gratuitement sur Internet la consultation d'un **guide mis à jour on-line (www.guidechomage.ch)**. Ce guide est connu et recommandé dans les publications de l'Université. Il fait office de référence. Il nécessite un intense travail de recherche afin de rester constamment à jour et d'inclure les changements législatifs et jurisprudentiels. Il est régulièrement consulté (**375'357** visites en un an, soit 1'001'282 pages consultées). Il répond à un réel besoin d'information.

Enfin, Le Trialogue en tant qu'**observatoire privilégié** dans le domaine du chômage permet, lors d'auditions parlementaires, non seulement d'apporter un avis éclairé mais aussi des réponses aux questions concrètes que se posent les décideurs.